



Assemblée générale

Distr. générale
20 mars 2007
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Points 42, 47, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 57, 58,
113 et 149 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil économique et social

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus
des grandes conférences et réunions au sommet organisées
par les Nations Unies dans les domaines économique
et social et dans les domaines connexes**

**Les technologies de l'information et des communications
au service du développement**

Questions de politique macroéconomique

**Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence
internationale sur le financement du développement**

Développement durable

**Application des décisions prises par la Conférence
des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)
et renforcement du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains (ONU-Habitat)**

Mondialisation et interdépendance

**Élimination de la pauvreté et autres questions
liées au développement**

**Activités opérationnelles de développement : activités
opérationnelles de développement du système des Nations Unies**

Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire

Réforme des Nations Unies : mesures et propositions



**Lettre datée du 15 mars 2007, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent du Pakistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué final adopté à la quarante et unième réunion des présidents et coordonnateurs des sections du Groupe des 77, tenue à Rome les 26 et 27 février 2007 (voir annexe).

Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document de la soixante et unième session de l'Assemblée générale, au titre des points 42, 47, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 57, 58, 113 et 149 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Pakistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
Président du Groupe des 77
(*Signé*) Munir **Akram**

**Annexe à la lettre datée du 15 mars 2007 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Communiqué final adopté à la quarante et unième
réunion des présidents et coordonnateurs des sections
du Groupe des 77**

Rome, 26 et 27 février 2007

1. Nous, présidents et coordonnateurs des sections du Groupe des 77, réunis à Rome les 26 et 27 février 2007 sous la présidence de l'Ambassadeur Munir Akram, Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Groupe des 77 à New York, adoptons à l'unanimité le communiqué ci-après.

2. Nous nous réunissons en une période de changements décisifs, lourde de défis, mais porteuse aussi de grandes espérances pour les pays en développement. La mondialisation s'accélère. Les déséquilibres économiques et sociaux s'aggravent. Le rôle et le poids des pays en développement dans l'économie mondiale sont l'une des nouvelles données, certains de ces pays servant désormais de moteurs à la croissance économique mondiale. Le Groupe des 77 et la Chine sont déterminés à agir collectivement pour assurer le droit au développement de tous les peuples.

3. Nous avons beaucoup travaillé ces dernières années pour tirer parti du cadre normatif en matière de coopération au service du développement mondial établi lors des principaux sommets et conférences des Nations Unies. Assurer la concrétisation pleine et entière des objectifs convenus et des engagements pris lors de ces réunions au sommet sera la priorité absolue pour le Groupe en 2007. Ces objectifs et engagements doivent traiter à sa source le problème de la pauvreté et du sous-développement et pas seulement en atténuer les symptômes. La résolution 60/265 sur la suite donnée aux dispositions du Document final du Sommet mondial de 2005 consacrées au développement, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et les autres objectifs convenus au niveau international, adoptée par l'Assemblée générale l'an dernier, offre un cadre propice à une approche plus structurée et cohérente de la mise en œuvre des OMD et des autres objectifs de développement convenus au niveau international. Sur la base de la résolution 60/265, nous proposons de mettre en place un mécanisme intergouvernemental chargé de suivre et de promouvoir la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, OMD compris.

4. Dans ce contexte, il convient de poursuivre simultanément les objectifs primordiaux ci-après :

- *Premièrement*, assurer le financement du développement. Porter l'APD à 0,7 % reste un objectif central. Les mesures d'annulation de la dette et d'ajustement doivent être plus larges et généreuses pour les pays les plus pauvres. Les flux d'investissement étranger direct devraient être plus expressément orientés sur les économies plus pauvres grâce à diverses mesures, dont des plans de garantie des investissements. Des efforts beaucoup plus vigoureux sont nécessaires pour mobiliser un financement supplémentaire grâce à des mesures novatrices. La nécessité que ressentent de nombreux pays

en développement de conserver d'importantes réserves de devises témoigne d'un manque de confiance dans le système financier international;

- *Deuxièmement*, un effort sérieux est nécessaire pour raviver et conclure le cycle de négociations commerciales de Doha dans les meilleurs délais. Les subventions et le soutien considérables que les pays riches accordent à leur agriculture doivent être rapidement éliminés, même s'il s'agit d'un processus progressif. Il faut éviter à tout prix le néoprotectionnisme et doter les pays les plus pauvres d'une capacité commerciale. La stabilisation des prix des produits à des niveaux équitables est un autre objectif à poursuivre activement. Les pays en développement devraient conserver les moyens politiques d'y parvenir et en faire leur priorité;
- *Troisièmement*, le développement industriel est indispensable à la croissance et à l'emploi. L'industrie nationale devrait répondre aux besoins du pays, y compris sur le plan énergétique, et ses produits avoir accès aux marchés sans discrimination;
- *Quatrièmement*, dans une économie mondiale de plus en plus fondée sur les connaissances, l'accès aux technologies est devenu une composante indispensable de toute stratégie de développement viable. Compte tenu des décisions prises par le Sommet mondial de 2005 et par le Sommet mondial sur la société de l'information, les restrictions au transfert et à l'acquisition de technologies, notamment en vertu de l'accord sur les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, doivent être revues et révisées. Il convient également d'encourager la recherche, y compris de la part du secteur privé, sur les problèmes des pauvres qui pour l'instant n'attirent que de 10 % des fonds destinés à la recherche et au développement;
- *Cinquièmement*, compte tenu de la dégradation de l'environnement mondial, le développement durable devrait être au cœur des politiques des pays développés comme des pays en développement. Ces derniers, alors qu'ils contribuent moins que les premiers à la dégradation de l'environnement, en sont davantage affectés. Le réchauffement mondial se poursuit et les catastrophes écologiques se multiplient. Il faudrait relancer la mise en œuvre d'Action 21 et des principes de Rio, ainsi que du paragraphe 169 du Document final du Sommet mondial de 2005, de façon à préserver la biodiversité et à résoudre la crise de l'urbanisation, faute de quoi les OMD ne seront pas atteints;
- *Sixièmement*, il est désormais indispensable de trouver des solutions concertées à la question des migrations et du développement. Le récent Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement devrait déboucher sur une coopération internationale plus énergique et sur l'adoption d'une approche cohérente propres à accentuer l'impact positif des migrations sur le développement et à en atténuer les dimensions négatives sur les plans politique et humanitaire.

5. Nous nous félicitons de la décision prise par l'Assemblée générale de tenir une conférence internationale de suivi sur le financement du développement à Doha au deuxième semestre de 2008. Dans l'intervalle, la douzième session de la CNUCED, qui se tiendra à Accra en 2008, sera l'occasion de réaffirmer notre engagement à

l'égard des objectifs du Millénaire pour le développement et du Partenariat mondial pour le développement.

6. Il nous faut également revitaliser le dialogue entre le G-8 et le G-77, car l'amplification du déficit de confiance entre pays développés et pays en développement se révèle un obstacle majeur à l'établissement d'un ordre économique stable et un défi pour les Nations Unies. En tant que Président du G-77, le Pakistan a l'intention ferme de contribuer à ce dialogue avec le G-8, conformément aux décisions des sommets du Sud.

7. Nous attachons une très grande importance à la réforme des Nations Unies et d'autres institutions internationales, qui doivent avoir les moyens de relever les défis actuels et futurs auxquels la communauté internationale et plus particulièrement les pays en développement sont confrontés. Dans ce contexte, le G-77 devrait donner l'exemple en lançant un processus qui mette le droit au développement sur un pied d'égalité avec d'autres droits de l'homme.

8. Nous soulignons que le processus de réforme devrait renforcer l'aptitude des Nations Unies à promouvoir le multilatéralisme et la recherche de solutions multilatérales aux défis mondiaux actuels et futurs, à promouvoir et à mettre en œuvre les principes et les objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies et à encourager la prise de décisions démocratiques et transparentes dans le cadre des processus consultatifs, quelle que soit la question traitée. La réforme devrait préserver le principe de l'égalité souveraine des États Membres en matière de supervision administrative, financière et budgétaire et garantir l'exécution efficace de tous les mandats assignés par les organes délibérants. Il importe également que le processus de réforme renforce la responsabilité effective de l'ONU en matière de gestion des ressources humaines, d'achats et d'autres questions financières et administratives. Le résultat final de cet exercice devrait être d'assurer à l'Organisation les moyens de s'acquitter, de manière plus efficace et efficiente, de toutes les tâches qui lui ont été confiées. Chaque État Membre doit pouvoir faire entendre sa voix et respecter son point de vue, quelle que soit sa contribution au budget de l'Organisation.

9. Nous réitérons la nécessité pour l'ONU de se doter de tous les moyens possibles pour résoudre les problèmes économiques et sociaux à la fois graves et urgents auxquels sont confrontés les pays en développement, notamment dans le domaine de la coopération économique internationale.

10. À cet égard, nous réaffirmons le rôle du Conseil économique et social en tant que principal organe chargé de promouvoir la coopération pour le développement, la coordination, l'élaboration de politiques, l'examen des questions économiques internationales en concertation avec les États Membres et la formulation de recommandations relatives aux questions de développement économique et social.

11. Dans ses fonctions de forum biennal à l'appui de la coopération pour le développement, le Conseil économique et social devrait traiter les questions suivantes : 1) la coopération multilatérale, à savoir celle qui implique les agences, fonds et programmes des Nations Unies, et les institutions de Bretton Woods; 2) la coopération bilatérale, à savoir avec les partenaires de pays développés (CAD/OCDE); et 3) la coopération Sud-Sud. Notre but devrait être de profiter de l'examen ministériel annuel pour identifier les lacunes, les faiblesses et les succès, tant au niveau national qu'avec les partenaires pour le développement, et pour

continuer à formuler des recommandations d'ordre général à l'appui du processus d'exécution.

12. Il est vital d'améliorer la gouvernance des institutions de Bretton Woods de façon que les pays en développement y participent plus activement. Le FMI, en particulier, devrait être restructuré de façon à permettre aux pays en développement qui en ont le plus besoin d'accéder aux ressources. Le FMI devrait préserver la stabilité financière et promouvoir la croissance et le commerce. Nous sommes favorables à une augmentation des quotes-parts des pays en développement qui ne devrait pas être appliquée au dépens d'autres pays en développement. La Banque mondiale devrait axer ses interventions sur les domaines d'une absolue priorité pour les pays en développement, à savoir l'éducation, l'infrastructure, l'agriculture, la santé et le renforcement des institutions nationales.

13. Nous attendons avec intérêt l'examen du rapport du Groupe de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies intitulé « Unis dans l'action ». Nous notons que huit initiatives pilotes concernant l'approche par pays constituent des expériences et devraient être alignées sur les priorités nationales. Dans ce contexte, il est indispensable de veiller, le cas échéant, à ce que les gouvernements bénéficiaires puissent déterminer librement leurs propres stratégies et priorités de développement. En outre, la même approche ne peut pas être appliquée à tous. Si le PNUD a sans conteste un rôle de direction à jouer dans ce domaine, il convient de préserver également l'expertise et la spécialisation sectorielles des agences des Nations Unies. L'harmonisation des pratiques des fonds, programmes et institutions spécialisées de l'ONU renforcera la cohérence et l'efficacité. Une meilleure cohérence des orientations politiques, des activités opérationnelles et des pratiques au sein du système des Nations Unies entraînerait des gains d'efficacité et d'efficience et se traduirait par un surcroît de ressources. Toutefois, plusieurs recommandations figurant dans le rapport méritent un examen plus approfondi de la part des États Membres et des institutions du système. Plusieurs autres questions ne sont pas suffisamment traitées, comme la qualité et le montant des ressources financières allouées aux activités opérationnelles, les ressources de base et les autres ressources, la bonne gouvernance intergouvernementale et la coordination et la coopération avec les institutions de Bretton Woods et les donateurs bilatéraux.

14. Nous prenons note du rôle que joue le PNUD dans le dialogue sur les recommandations figurant dans le rapport du Groupe de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système. Le PNUD a également continué à appuyer les efforts du G-77, par l'intermédiaire de l'unité spéciale pour la coopération Sud-Sud et grâce à sa représentation universelle dans les pays en développement, ainsi que par le biais de ses programmes à l'appui des objectifs de développement du G-77.

15. La CNUCED entretient des rapports symbiotiques avec le Groupe des 77. Le Groupe continuera à l'aider dans ses nombreuses tâches et à profiter de son expertise et de ses capacités pour promouvoir les programmes et les objectifs des pays en développement, notamment des moins avancés d'entre eux.

16. Nous notons que les trois organisations ayant leur siège à Rome, à savoir la FAO, le PAM et le FIDA, collaborent dans le cadre de leurs mandats respectifs à la réalisation des objectifs de développement convenus dans le domaine de l'agriculture, notamment du premier OMD concernant l'élimination de la faim et de

la pauvreté. Ces organisations se sont déclarées préoccupées par la dégradation de la situation financière de la FAO.

17. Nous réaffirmons notre plein appui au mandat de l'ONUDI, qui est devenue une organisation plus efficace et efficiente et plus apte à atteindre des résultats concrets et à contribuer à la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international. L'ONUDI a axé ses activités de coopération technique sur trois thèmes principaux, à savoir la réduction de la pauvreté grâce à des activités de production, le renforcement des capacités commerciales et l'énergie et l'environnement, qui correspondent directement aux priorités internationales en matière de développement.

18. Le PNUE, ONU-Habitat et d'autres organisations environnementales doivent concerter leurs efforts pour mettre en œuvre leurs mandats respectifs. Plutôt que de poursuivre l'examen de la gouvernance environnementale, il conviendrait de mettre rapidement en œuvre les dispositions du paragraphe 169 du Document final du Sommet mondial de 2005.

19. L'urbanisation est un processus irréversible. Nous appuyons la revitalisation d'ONU-Habitat et de son programme en matière d'eau et d'assainissement. Nous apprécions également son engagement à assainir de manière intégrée les quartiers insalubres et à promouvoir les liens stratégiques entre les établissements humains durables et la réduction de la pauvreté urbaine dans les pays en développement.

20. Nous soulignons la nécessité de mettre en œuvre avec diligence et de manière exhaustive le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, notamment par le biais du mécanisme de coopération Sud-Sud.

21. Nous partageons pleinement le point de vue du Groupe des 77 et de la Chine concernant la réforme des Nations Unies, sous la direction éclairée du Pakistan, pays présidant le Groupe des 77, position qui consiste à défendre les intérêts des pays en développement et à assurer le succès du processus de réforme, ainsi qu'à sauvegarder l'intégrité de l'Assemblée générale et son rôle, tel que défini dans la Charte, dans ce processus important, conformément aux décisions prises et aux orientations données par les chefs d'État ou de gouvernement du Groupe des 77 lors du deuxième Sommet du Sud tenu à Doha du 12 au 16 juin 2005.

22. Nous considérons la coopération Sud-Sud comme notre moyen d'agir le plus enthousiasmant. Il s'agit d'un outil extrêmement précieux pour promouvoir et renforcer l'indépendance économique des pays en développement et instaurer un développement conduisant à un ordre économique mondial plus équitable. À cet égard, nous sommes heureux de constater le dynamisme des économies du Sud. Nous sommes aussi encouragés par les tendances favorables en matière de coopération Sud-Sud, notamment dans les domaines du commerce et de l'investissement. Certaines initiatives et réunions récentes, notamment le Sommet Amérique du Sud-pays arabes, le Nouveau partenariat stratégique Asie-Afrique de 2005 et le Sommet Chine-Afrique de 2006, témoignent de la volonté des pays en développement de conserver et, si possible, de renforcer l'élan acquis. Le dynamisme économique du Sud augure bien de notre autosuffisance collective grâce au commerce, à l'investissement et à la coopération technologique.

23. Nous notons, toutefois, que malgré ces tendances encourageantes, les pays en développement demeurent confrontés à un certain nombre de défis, notamment pour transformer le dynamisme économique du Sud en coopération Sud-Sud et

internationale durable et étendre ses bienfaits à toutes les régions et à tous les pays en développement.

24. Nous devrions exploiter activement nos complémentarités économiques effectives et potentielles et intensifier nos efforts pour généraliser, accélérer ou créer ces tendances. Nous pourrions envisager de revitaliser les organisations commerciales du Sud; promouvoir les interactions avec le secteur privé; préparer une liste de projets de recherche-développement axés sur les OMD en vue de trouver un financement; promouvoir la coordination entre les fonds et programmes de développement du Sud, en créant, par exemple, un comité d'assistance au développement du G-77; établir un mécanisme de coordination entre les groupes de réflexion du G-77 et les institutions chargées des politiques de développement. Nous pourrions également envisager de constituer un groupe de personnalités éminentes qui serait chargé d'affiner la « plate-forme du Sud » formulée à l'initiative de la Jamaïque, pays qui assumait la présidence du G-77 en 2005. Pour promouvoir ces aspects de la coopération Sud-Sud et d'autres, nous avons besoin d'un secrétariat renforcé, comme prévu dans le Programme d'action de la Havane adopté par le premier Sommet du Sud, en 2000, et comme réaffirmé dans le Plan d'action de Doha adopté par le deuxième Sommet du Sud, en 2005. Nous attendons du système des Nations Unies qu'il appuie le Groupe sur le plan financier et en matière de personnel. Nous nous félicitons également du soutien exprimé par le Président du G-24, qui accepterait d'envisager une éventuelle expansion du programme de recherche du G-24 de sorte que ce programme couvre certaines questions d'une importance critique pour toutes les sections du G-77. Dans ce contexte, nous nous félicitons des mesures prises par le G-77 et le G-24 pour harmoniser les positions des pays en développement dans les diverses instances internationales et renforcer la capacité de négociation du Sud.

25. Nous nous félicitons du soutien apporté aux pays en développement par plusieurs autres pays en développement et leurs institutions, notamment le Fonds de l'OPEP pour le développement international, la Banque islamique de développement et d'autres institutions du Sud.

26. Nous soulignons la nécessité d'intensifier nos efforts pour obtenir des ressources supplémentaires et d'appuyer la mise en œuvre des recommandations pertinentes du deuxième Sommet du Sud relatives à la coopération Sud-Sud, parmi lesquelles le mandat évoqué au paragraphe 110 du Plan d'action de Doha concernant le renforcement de l'Unité spéciale pour la coopération Sud-Sud en tant qu'entité distincte et centre de liaison pour la coopération Sud-Sud au sein du système des Nations Unies et réaffirmé par la résolution de l'Assemblée générale 58/220 du 23 décembre 2003, de façon que cette Unité puisse s'acquitter de toutes ses responsabilités. Nous espérons sincèrement qu'il sera pleinement tenu compte de ce mandat dans le contexte du processus de réforme en cours.

27. Nous estimons que le Sud doit pouvoir compter sur des mécanismes de partenariat public-privé plus ouverts, pour que les pays en développement puissent participer utilement à l'économie mondiale et bénéficier d'une part équitable des retombées positives de la mondialisation. Dans ce contexte, nous invitons le système des Nations Unies à se joindre à nos efforts et à nous aider à renforcer, à harmoniser et à compléter les partenariats stratégiques déjà constitués dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

28. À cet égard, nous nous félicitons de l'élaboration d'un plan d'action pluriannuel sur la coopération Sud-Sud à l'appui de la diversité biologique, qui sera soumis à la Conférence des Parties, à sa neuvième réunion prévue en mai 2008 à Bonn (Allemagne), ainsi que de la session de réflexion tenue à Montréal (Canada) du 6 au 8 novembre 2006.

29. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la création du Consortium du Sud sur la science, la technologie et l'innovation et soulignons son importance en tant qu'instrument viable, dans le cadre du système de Trieste, pour examiner les problèmes mondiaux en matière de science, technologie et innovation et promouvoir le développement économique du Sud. Nous invitons la communauté internationale à fournir au Consortium un soutien technique et financier pour qu'il puisse renforcer et consolider ses activités. Nous sommes convaincus que le Consortium apportera un appui précieux aux pays en développement qui cherchent à promouvoir l'éducation, et le progrès scientifique et technologique.

30. Nous nous félicitons de l'offre généreuse de la section de Nairobi qui se propose d'accueillir la quarante-deuxième réunion des présidents et coordonnateurs des sections du Groupe des 77.

31. Nous souhaitons exprimer notre reconnaissance à la section de Rome qui a accueilli dans d'excellentes conditions la quarante et unième réunion des présidents et coordonnateurs du Groupe des 77.
